



NATIONS  
UNIES



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2007/4  
19 octobre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES

Treizième session

Bali, 3-14 décembre 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport des cofacilitateurs du dialogue pour une action concertée  
à long terme destinée à permettre de faire face aux changements  
climatiques par un renforcement de l'application de la Convention

## Rapport des cofacilitateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention

Note des cofacilitateurs \*

### *Résumé*

La Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.11, a décidé d'engager un dialogue, sans préjudice d'éventuels négociations, engagements, processus, cadre d'action ou mandat futurs au titre de la Convention, afin d'échanger des données d'expérience et d'analyser des stratégies pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques.

Suite à cette décision de la Conférence des Parties, le secrétariat a organisé en 2006 et 2007 quatre ateliers au titre du dialogue que M. Howard Bamsey (Australie) et M<sup>me</sup> Sandea De Wet (Afrique du Sud) se sont attachés à faciliter.

La Conférence des Parties a prié les deux cofacilitateurs de rendre compte du dialogue ainsi que des informations et des divers points de vue présentés par les Parties à ses douzième et treizième sessions. On trouvera dans la présente note, établie à la demande de la Conférence des Parties, le rapport définitif des cofacilitateurs sur les échanges de vues qui se sont déroulés dans le cadre du dialogue.

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates du quatrième atelier organisé dans le cadre du dialogue.

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 4	3
Mandat .....	1 – 4	3
II. OBSERVATIONS DES COFACILITATEURS .....	5 – 69	4
A. Un dialogue stratégique .....	9 – 24	4
B. Éléments à retenir pour organiser une riposte efficace face aux changements climatiques .....	25 – 60	7
C. Suite des travaux .....	61 – 69	15

## I. Introduction

### Mandat

1. La Conférence des Parties, par sa décision 1/CP.11, a décidé d'engager un dialogue, sans préjudice d'éventuels négociations, engagements, processus, cadre d'action ou mandat futurs au titre de la Convention, afin d'échanger des données d'expérience et d'analyser des stratégies pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques et portant, entre autres, sur les questions suivantes:

- a) La promotion des objectifs de développement selon une démarche durable;
- b) Les mesures d'adaptation;
- c) La pleine exploitation du potentiel qu'offrent les technologies;
- d) La pleine exploitation du potentiel qu'offrent les mécanismes fondés sur le marché.

2. La Conférence des Parties a décidé en outre que le dialogue consisterait en un échange de points de vue, d'informations et d'idées ouvert et non contraignant, à l'appui d'une application renforcée de la Convention, et qu'il ne marquerait pas l'ouverture de négociations débouchant sur de nouveaux engagements. Elle est convenue que le dialogue:

a) Reposerait sur les meilleures données et évaluations scientifiques disponibles concernant les changements climatiques et leur impact, communiquées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que sur d'autres informations scientifiques, techniques, sociales et économiques pertinentes;

b) Devrait aider les Parties à continuer de mettre au point, à l'échelon national et international, des mesures efficaces et appropriées pour faire face aux changements climatiques et servir de cadre à une réflexion sur les moyens de promouvoir la recherche, le développement et la mise en place de technologies et d'infrastructures plus propres, ainsi que l'investissement dans ces domaines;

c) Devrait permettre de définir des démarches susceptibles d'appuyer et de faciliter l'exécution des projets proposés par les pays en développement en vue de promouvoir un développement durable au niveau local et d'atténuer les changements climatiques selon des modalités adaptées aux conditions propres aux pays, y compris des actions concrètes permettant aux pays, en particulier aux pays en développement, de faire face aux changements climatiques et de s'y adapter;

d) Devrait permettre d'étudier les moyens de promouvoir l'accès des pays en développement à des technologies plus propres sans incidence sur le climat et à des technologies d'adaptation par la mise en place de conditions propices ainsi que de mesures et de programmes concrets.

3. Suite à cette décision de la Conférence des Parties, le secrétariat a organisé en 2006 et 2007 quatre ateliers au titre du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le Dialogue). Les ordres du jour de ces ateliers et les informations qui y ont été présentées sont disponibles sur le site Web de la Convention<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://unfccc.int/meetings/dialogue/items/3668.php>.

4. Comme prévu dans la décision 1/CP.11, le Dialogue a été facilité par deux cofacilitateurs, l'un d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention (M. Howard Bamsey (Australie)) et l'autre d'une Partie non visée à cette annexe (M<sup>me</sup> Sandea De Wet (Afrique du Sud)), choisis, chacun, par le groupe concerné. La Conférence des Parties nous a priés de rendre compte du Dialogue ainsi que des informations et des divers points de vue présentés par les Parties à ses douzième (novembre 2006) et treizième (décembre 2007) sessions.

## II. Observations des cofacilitateurs

5. Le présent document, établi à la demande de la Conférence des Parties (voir le paragraphe 4 ci-dessus) constitue, avec l'additif cité plus loin au paragraphe 7, notre rapport définitif sur le Dialogue, au cours duquel, comme on s'y attendait, la diversité des points de vue exprimés par les gouvernements a été manifeste<sup>2</sup>.

6. Le rapport comprend deux parties. Dans la première, qui correspond au présent document, nous faisons des observations sur les échanges de vues très fructueux que nous avons eus avec tous les participants au sujet des éléments et démarches essentiels et de la façon dont il serait possible de les combiner pour organiser une riposte efficace au niveau mondial face aux changements climatiques. Nous rendons compte également des solutions proposées par les participants au cours du débat sur le point de savoir s'il convenait qu'ils poursuivent leurs délibérations au-delà de la treizième session de la Conférence des Parties, et, dans l'affirmative, comment procéder.

7. Dans la seconde partie du rapport publiée sous la cote FCCC/CP/2007/4/Add.1, on trouvera des renseignements concernant l'organisation des quatre ateliers ainsi que des détails sur les informations et des divers points de vue présentés sur les thèmes du Dialogue au cours des ateliers. Y sont également reprises les informations fournies par les participants sur les questions générales et intersectorielles.

8. Nous espérons ainsi à la fois offrir un récapitulatif des vues exprimées dans le cadre du Dialogue et en dégager les points forts dans le but d'aider les gouvernements à se prononcer sur la voie à suivre et sur les mesures à prendre pour arrêter une riposte efficace face aux changements climatiques tout en permettant à tous les pays de chercher à atteindre les objectifs prioritaires qu'ils se sont fixés au niveau national selon une démarche durable.

### A. Un dialogue stratégique

9. Au cours du Dialogue, un certain nombre de composantes stratégiques d'une riposte internationale efficace face aux changements climatiques ont été proposées. Nous ne prétendons pas que celles-ci ont fait l'objet d'un consensus ni qu'elles ne doivent pas être complétées mais, d'après les débats, il semble que, pour beaucoup de participants – représentants, observateurs et orateurs invités –, elles soient essentielles au succès de toute action internationale future visant à faire face aux changements climatiques.

10. Au cours des deux années consacrées au Dialogue, l'attitude des plus hautes autorités publiques a profondément changé: le bien-fondé des arguments scientifiques et économiques en faveur d'une action urgente et efficace face aux changements climatiques apparaissant de plus en plus clairement, celles-ci se soucient désormais beaucoup plus du problème. C'est à la lumière de ce débat plus large entre dirigeants du monde entier qu'il faudra décider du rythme et de l'orientation du processus découlant de la

---

<sup>2</sup> Les cofacilitateurs ont présenté un rapport oral à la douzième session de la Conférence des Parties. La transcription intégrale de ce rapport peut être consultée à l'adresse suivante:

[http://unfccc.int/files/meetings/dialogue/application/pdf/oral\\_report\\_at\\_cop12\\_061117.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/dialogue/application/pdf/oral_report_at_cop12_061117.pdf).

Convention, en réaffirmant que la Convention demeure au niveau mondial le principal cadre pour la négociation d'instruments juridiques et la mise en place de mécanismes internationaux.

11. Cela dit, un certain nombre de participants nous ont rappelé que, même s'ils étaient essentiels, les travaux menés au titre de la Convention n'étaient pas la seule voie qui s'offrait pour lutter efficacement contre le problème des changements climatiques. À maintes reprises au cours du Dialogue il a été fait mention d'autres démarches – d'ailleurs souvent motivées par ces travaux et tributaires de ces derniers – qui s'inscrivent dans le cadre de l'effort entrepris au niveau mondial pour faire face aux changements climatiques et aideront à mettre sur pied une riposte globale et donc vraiment efficace. Les scientifiques, les chercheurs, les milieux économiques et la société civile ont tous un rôle décisif à jouer en collaboration avec les pouvoirs publics. Nous sommes reconnaissants aux nombreux experts de ces différents secteurs ainsi qu'aux experts gouvernementaux de nous avoir éclairés sur les possibilités qui s'offrent de renforcer l'efficacité de notre coopération et d'avoir rendu nos travaux plus vivants. Ils ont présenté des réalités qui doivent être prises en compte dans nos délibérations. Afin que l'action concertée engagée au niveau intergouvernemental pour faire face aux changements climatiques ait l'impact global voulu, nous devons continuer de mobiliser les services d'experts qui normalement ne sont pas disponibles dans le cadre des processus découlant de la Convention.

12. Le Dialogue a été une expérience unique en son genre: il a permis d'étudier, selon un processus bien structuré et inscrit dans la durée, les questions clés qui se posent dans la perspective de la mise sur pied d'une action concertée plus efficace, sans les pressions et les contraintes d'une négociation et il a été l'occasion pour tous les gouvernements de participer dans un climat de confiance à un échange de vues et de données d'expérience relativement ouvert et authentique. Beaucoup de choses ont été dites qui auraient été passées sous silence au cours de véritables négociations, ce qui a permis de cerner plus facilement les intérêts réels des gouvernements et des autres acteurs influents, en particulier des milieux économiques.

13. Lors des quatre ateliers, les représentants des gouvernements, avec le concours des experts mentionnés plus haut au paragraphe 11, ont recensé un certain nombre d'éléments susceptibles de constituer le socle d'une riposte internationale efficace face aux changements climatiques et ont réfléchi aux principes qui devraient guider celle-ci. Au cours des premier et dernier ateliers notamment, ils ont exposé leurs vues sur une vision partagée ainsi que les principes et les objectifs à arrêter. Si les avis exprimés étaient bien en fait aussi divers que la Conférence des Parties le présentait, de nombreux points d'accord se sont dégagés et beaucoup de représentants ont appuyé avec force quelques-unes des idées avancées et certains des éléments susmentionnés. Certes, il existe toujours de nettes divergences entre les pays. Mais nous avons vraiment le sentiment que celles-ci sont désormais mieux cernées et pourront de ce fait être plus facilement surmontables vu la volonté de plus en plus forte de renforcer la coopération internationale manifestée tout au long des délibérations.

14. Personne n'a contesté la nécessité d'organiser une riposte mondiale efficace face aux changements climatiques. Tous les gouvernements ont réaffirmé leur appui à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention. Les avis divergent sur le point de savoir ce qu'il convient de faire – pousser plus loin l'exécution des engagements déjà pris ou développer les mesures de mise en œuvre – mais tous les participants au Dialogue se sont accordés à reconnaître qu'il fallait faire plus. Parmi les nombreux signes qui montrent que nos débats ont gagné en maturité, pour reprendre les termes employés par plusieurs orateurs, on peut citer le fait que les conclusions scientifiques fondamentales à l'origine de l'adoption de la Convention et du Protocole de Kyoto n'ont pas été remises en question. Des experts participant aux travaux du GIEC ont détaillé les conclusions du quatrième rapport d'évaluation établi par cet organe. Dans son rapport, le GIEC a dressé un tableau sans fard de la situation et expliqué clairement que l'homme avait déjà modifié le climat et que poursuivre comme si de rien n'était les politiques actuelles aurait des conséquences inacceptables. Montrant en outre que des solutions techniques étaient déjà immédiatement applicables et que d'autres étaient en passe de l'être, il avait conclu en disant que les pires

conséquences pouvaient encore être évitées à condition que l'on entreprenne une action résolue sans plus attendre.

15. À cet égard, le Dialogue a offert aux gouvernements une occasion unique d'expliquer comment le problème climatique contrecarrait leurs aspirations au développement et leurs efforts pour se rapprocher des objectifs qu'ils s'étaient fixés dans ce domaine selon une démarche durable. Les changements climatiques sont en train de devenir un problème majeur pour l'instauration d'un développement économique durable. Dans beaucoup de pays, les incidences de ces changements menacent déjà des intérêts nationaux vitaux en rendant les conditions climatiques encore plus défavorables. Le Dialogue a clairement fait ressortir que le besoin pressant d'adaptation est aujourd'hui beaucoup plus flagrant qu'il y a encore quelques années. Placée naguère par de nombreux gouvernements au second rang dans l'ordre des priorités, loin derrière l'atténuation, l'adaptation est désormais un aspect crucial de l'action à mener aux niveaux tant international que national. Elle en est un élément essentiel.

16. La nécessité d'une action urgente a été affirmée à maintes reprises. Beaucoup de participants ont évoqué les graves incidences des changements climatiques au quotidien et ont insisté sur le coût tant social qu'économique de tout nouvel atterroissement, qui compromettrait leur développement durable. Dans le cas de certains pays extrêmement vulnérables, c'est leur survie même qui est menacée par les incidences à plus long terme telles que l'élévation du niveau des mers et la désertification. Nous avons ainsi tous pu nous rendre compte que tarder à réagir face aux changements climatiques non seulement serait dangereux mais coûterait cher. En fait, le mode de développement choisi influe beaucoup sur la politique climatique et les choix technologiques et énergétiques faits aujourd'hui induisent une certaine structure d'évolution des émissions au cours des décennies à venir, qui s'impose aux investisseurs et à la communauté internationale.

17. Les pays vulnérables cherchent à obtenir un appui pour atténuer leur vulnérabilité face aux incidences des changements climatiques. Il a été rappelé que les plus durement touchés par les conséquences néfastes de ces changements sont ceux-là même qui sont le moins à même d'y faire face et à qui la responsabilité du problème peut le moins être imputée. Les pays en question ne pourront donc parvenir au développement auquel ils aspirent que si la communauté internationale réussit à définir et à appliquer des stratégies de riposte efficaces.

18. Le Dialogue a montré comment les pouvoirs publics, les milieux économiques et la société civile commençaient à trouver les moyens de stimuler le développement économique tout en réduisant l'ampleur relative des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce au progrès technique et à l'amélioration des politiques. Désormais, il ne s'agit plus seulement de remédier aux conséquences de la croissance économique passée mais d'instaurer une croissance plus respectueuse de l'environnement. De tels modes de développement plus propres offrent déjà des avantages connexes importants, notamment une plus grande sécurité énergétique et une diminution des dépenses de santé publique suite à l'amélioration de la qualité de l'air.

19. Aucune économie nationale n'est coupée de l'économie mondiale et, au cours du Dialogue, les représentants des gouvernements ont évoqué aussi bien le volet national que le volet international de la riposte face aux changements climatiques, indiquant notamment que certaines mesures risquaient effectivement d'avoir des conséquences indésirables néfastes pour d'autres pays. Il est d'une importance cruciale pour tous les gouvernements d'agir au niveau national, cette action pouvant être grandement facilitée par la mise en place d'une coopération et de mécanismes d'incitation efficaces au niveau international.

20. L'analyse de l'action concernant les changements climatiques sous l'angle économique a permis de mettre en évidence les gains d'efficacité qu'assurent la coopération et le fait de pouvoir choisir librement où/et comment procéder à des réductions des émissions. L'un des enjeux de l'élaboration de politiques relatives aux changements climatiques est de permettre la réalisation de ces gains d'efficacité.

21. Des mécanismes internationaux tels que le mécanisme pour un développement propre (MDP) ont déjà montré que la coopération internationale permettait de gagner en efficacité et ainsi de réduire les émissions au moindre coût tout en contribuant à un développement durable. Mais il a été dit à plusieurs reprises au cours du Dialogue que la conception et le champ d'application actuels du MDP en limitaient la portée. De nombreux participants ont donc suggéré des amendements dans le but d'offrir des possibilités plus larges de réduction des émissions au moindre coût. Les représentants des gouvernements ont demandé que l'on prévoie davantage de possibilités de ce type dans l'avenir.

22. Par ailleurs, beaucoup de participants ont fait observer que le mécanisme financier de la Convention ne disposait pas des fonds nécessaires pour appuyer une riposte internationale efficace. De nouveaux mécanismes faisant intervenir les institutions financières internationales et le secteur financier privé devront être envisagés. Plusieurs propositions ont été formulées en vue de la mise en place de mécanismes de financement originaux et il faudra les étudier méthodiquement. À chacune des réunions organisées dans le cadre du Dialogue, de nouvelles propositions concernant les mesures d'incitation à prévoir pour lever les obstacles qui empêchent certains pays en développement de pouvoir contribuer à la limitation des émissions ont été présentées. Les mesures proposées qui, si elles étaient dûment mises en œuvre, aideraient à consolider le processus de développement durable, méritent toutes d'être examinées avec soin.

23. Tout au long du Dialogue, de nombreux participants ont donné leur avis sur les divers principes appelés à sous-tendre une riposte mondiale face aux changements climatiques. Il a été notamment suggéré de retenir ceux qui suivent: équité, responsabilités et capacités communes mais différenciées, intégrité de l'environnement, efficacité économique, flexibilité pour tenir compte de la diversité des situations nationales et importance des priorités du développement durable.

24. Beaucoup ont fait valoir que la définition d'un objectif à long terme traduisant une vision partagée de l'action à mener permettrait de donner une orientation générale aux travaux et de faire en sorte que le résultat global des mesures prises soit à la hauteur du problème à résoudre. S'agissant de savoir quel devrait être l'objectif à long terme, des suggestions ont été faites concernant le niveau des émissions, l'horizon temporel pour le plafonnement des émissions mondiales ou encore la hausse maximale acceptable des températures. À ce sujet, de nombreux participants ont fait observer que, de l'avis du GIEC, les émissions mondiales devraient atteindre un pic au cours des dix à quinze prochaines années avant d'être ramenées en 2050 au plus tard à un niveau inférieur de moitié à celui de l'an 2000. Plusieurs ont dit que le réchauffement par rapport aux températures de l'ère préindustrielle ne devrait pas dépasser 2 °C tout en reconnaissant qu'une telle hausse aurait des incidences néfastes importantes. Les participants ont été nombreux à souligner l'interdépendance des travaux menés dans le cadre du Dialogue et par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto au sujet des objectifs à long terme de réduction des émissions.

## **B. Éléments à retenir pour organiser une riposte efficace face aux changements climatiques**

25. Comme indiqué plus haut au paragraphe 1, la Conférence des Parties avait demandé que le Dialogue ait expressément pour but d'analyser des stratégies en vue d'une action concertée à long terme pour faire face aux changements climatiques, celles-ci devant promouvoir les objectifs de développement selon une démarche durable et prévoir des mesures d'adaptation ainsi que la pleine exploitation du potentiel qu'offrent les technologies et les mécanismes de marché. Nous avons examiné tour à tour

chacun de ces thèmes et étudié les questions transversales telles que celles concernant l'investissement et le financement.

26. À l'issue des travaux, nous avons demandé aux représentants des gouvernements de préciser quelles étaient pour eux les composantes essentielles d'une riposte efficace face aux changements climatiques. Ceux-ci se sont accordés à reconnaître que l'action envisagée devrait au minimum comporter d'une manière ou d'une autre les éléments suivants:

- a) Atténuation;
- b) Adaptation;
- c) Technologie;
- d) Investissement et financement.

27. Les représentants des gouvernements ont également indiqué que ces différents éléments ne seraient pas suffisants et que si l'on voulait organiser une riposte efficace face aux changements climatiques, il serait nécessaire de les compléter par d'autres éléments importants, dont il est question plus loin aux paragraphes 56 à 60.

### 1. Atténuation

28. Le Dialogue a permis de prendre conscience du fait que les initiatives qui avaient été prises ne suffiraient pas pour maîtriser le rythme de croissance des émissions mondiales ou stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui ne présente pas de risques. Il a souvent été rappelé que le caractère global du problème des changements climatiques exigeait des solutions globales. Il a été souligné que le succès des mesures d'atténuation dépendait de la volonté de tous les gouvernements d'aller au-delà des engagements existants. De multiples avis ont été exprimés sur le point de savoir ce que cela impliquerait concrètement. La nécessité pour les pays développés de continuer à montrer la voie n'a pas été contestée. Certains pays ont fait part de leur volonté de réduire plus fortement leurs émissions, d'autres ont évoqué la nécessité de s'employer plus activement à s'acquitter des engagements déjà pris et d'autres encore se sont dits prêts à prendre des mesures d'atténuation, s'ils y étaient encouragés. Il sera nécessaire de poursuivre les discussions pour consolider ce fragile accord et voir comment on pourrait le mettre en pratique pour concevoir le régime relatif aux changements climatiques. La disponibilité de technologies sans incidence sur le climat, de financements et d'investissements ainsi que de mécanismes de marché adaptés faciliterait grandement toute initiative mondiale de ce type.

29. Une transformation radicale s'impose. Ce sont avant tous les modes de production et de consommation de l'énergie qui doivent changer. Le fait de choisir aujourd'hui ou demain des technologies et des infrastructures qui ne sont pas durables et qui sont sources de gaspillage ou d'opter pour des solutions qui excluent toute amélioration ou mise à niveau dans l'avenir risque d'entraîner une immobilisation des capitaux ou un blocage des investissements, ce qui aura pour effet de limiter l'éventail des solutions envisageables dans le futur pour lutter contre les changements climatiques. Cela vaut tout particulièrement pour les investissements à long terme dans les systèmes énergétiques et dans les infrastructures notamment les établissements humains, et les immeubles d'habitation et de bureaux.

30. Il est apparu que de nombreux pays – y compris ceux dont les émissions étaient relativement faibles – souhaitent participer à l'action mondiale. Plusieurs ont présenté les stratégies qu'ils étaient en train de mettre en place pour réduire leurs émissions nationales globales ou en maîtriser le rythme de croissance au fur et à mesure de leur activité économique en les replaçant dans le contexte national et

dans la perspective des plans de développement du pays et en exposant les mesures qu'ils avaient prises et qu'ils entendaient prendre dans l'avenir. Dans certains cas, leurs représentants ont expliqué en quoi des mécanismes internationaux pourraient accroître encore l'efficacité de ces mesures.

31. Plusieurs idées nouvelles intéressantes se sont dégagées de ces communications et du débat qui a suivi. On a notamment fait valoir que, du fait de leurs effets bénéfiques sur le plan de l'atténuation des changements climatiques, les politiques et mesures de développement durable pouvaient contribuer grandement à l'action engagée au niveau mondial pour maîtriser la croissance des émissions de GES et en réduire le volume. Par le biais de telles politiques et mesures, les pays en développement pourraient s'engager à prendre, en bénéficiant pour ce faire des aides nécessaires, des mesures d'atténuation compatibles avec leurs objectifs de développement durable dont les résultats puissent être mesurés, notifiés et vérifiés. Il s'agit là de points importants à étudier plus avant.

32. Le succès des mesures d'atténuation est subordonné à la mise en place de toute une série de mécanismes destinés à en faciliter l'application. Il suppose notamment une fiscalité et une réglementation qui permettent de réduire les coûts et d'encourager davantage l'adoption d'un mode de développement plus propre et qui aide à mobiliser les investissements requis. Pour que leur efficacité soit optimale, il faudrait que la fiscalité et la réglementation soient bien adaptées aux spécificités du pays et soient moins dépendantes des cadres d'action internationaux que les mécanismes de marché prévus pour le carbone. Le rôle de ces mécanismes est examiné plus en détail aux paragraphes 49 à 55, qui traitent de la question du financement.

33. L'un des messages essentiels que le Dialogue a permis de faire passer est que le secteur énergétique devrait nécessairement être au centre de l'action internationale. Les représentants des gouvernements et des entreprises se sont accordés à reconnaître que si l'on voulait pouvoir fournir l'énergie nécessaire à l'activité économique, il allait falloir s'employer très activement à exploiter toutes les options permettant d'assurer l'efficacité énergétique pour un coût faible ou négatif, à accélérer la diffusion des technologies disponibles et à intensifier la coopération en vue du développement d'une nouvelle génération de technologies énergétiques non polluantes. Une meilleure gestion de la demande pourrait bien aussi induire un changement de comportement des consommateurs.

34. Signe encourageant, la question des initiatives à prendre pour réduire les émissions résultant du déboisement a donné lieu à un échange de vues prometteur et un pays possédant de vastes forêts tropicales a fait une proposition concrète pour accélérer les efforts visant à freiner le déboisement grâce à la coopération internationale. Cette proposition a suscité un débat stimulant auquel de nombreux participants ont pris part et au cours duquel un certain nombre de démarches envisageables pour faire face au problème du déboisement dans le cadre d'un futur régime relatif aux changements climatiques ont été passées en revue. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) rendra compte à la treizième session de la Conférence des Parties des résultats de ses travaux sur les moyens d'encourager les efforts de réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement lancés par la Conférence des Parties à sa onzième session, en 2005 à Montréal. Il est important pour l'action future de la communauté internationale que ces travaux soient couronnés de succès.

35. Les possibilités d'atténuation dans d'autres secteurs ont été également étudiées et jugées non négligeables. L'adoption d'une approche sectorielle pourrait être utile pour exploiter pleinement ces possibilités dans le cadre soit de politiques nationales ou d'efforts internationaux concertés dans des secteurs particuliers. C'est le cas par exemple pour les émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux. On a également fait valoir que dans des secteurs tels que ceux de l'aluminium, de l'acier et du ciment, où la concurrence internationale est particulièrement vive, mettre sur pied une action internationale concertée en coopération étroite avec les entreprises serait une bonne chose. Les efforts aux niveaux international, régional ou national pourraient porter sur la coopération technologique,

les indicateurs de performance et les mécanismes de marché. Des résultats ont déjà été obtenus dans quelques-uns de ces secteurs.

36. Selon notre analyse des stratégies d'atténuation, une coopération internationale renforcée devrait prendre appui sur des stratégies nationales d'atténuation solidement établies, qui pourraient gagner encore en efficacité grâce à des mesures internationales concertées dans certains secteurs. Les stratégies nationales constitueraient le socle d'une action internationale efficace. Toutefois, cette action internationale ne sera véritablement efficace que si elle cadre avec l'objectif de la Convention, qui est de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, et si elle est guidée par cet objectif.

## 2. Adaptation

37. Il a été admis que l'adaptation était une priorité pour tous les pays et qu'elle tiendrait une place essentielle dans toute action future. Beaucoup de pays et de populations doivent déjà faire face aux incidences du changement climatique et des informations ont été données sur la mise en route de toute une série d'activités destinées à permettre de s'y adapter. En l'absence de coopération internationale, de nombreux pays ne sont pas en mesure de se doter des capacités nécessaires pour cerner les principaux dangers qui les menacent, mesurer leur degré de vulnérabilité ou concevoir de bonnes stratégies leur permettant de bien gérer les risques et de gagner en résilience. Il importe donc de prévoir dans le cadre d'une riposte internationale face aux changements climatiques des mécanismes d'aide à l'adaptation aux niveaux national et régional.

38. Dans le cadre de la Convention, les gouvernements ont accordé, ces dernières années, une importance accrue aux travaux consacrés à l'adaptation et, au cours du Dialogue, un certain nombre d'intervenants ont présenté le programme d'adaptation de leur pays. Le cadre d'action demeurera essentiellement national, même si, comme des participants de la région des Caraïbes l'ont clairement indiqué, les interventions à l'échelon régional se sont révélées prometteuses, notamment dans le domaine de la mutualisation des risques<sup>3</sup>. Cela dit, puisqu'une adaptation s'impose suite aux conséquences de la perturbation anthropique du système climatique à l'échelle planétaire, il est bon que l'action à entreprendre à cet égard soit pilotée par les organes créés en application de la Convention – en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux – et que les pays qui disposent de capacités et de ressources plus importantes aident les plus vulnérables à faire face aux incidences des changements climatiques.

39. Selon plusieurs intervenants, il faut établir une coopération internationale pour promouvoir l'adaptation sans attendre la conclusion d'un accord sur les mesures à prendre au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. D'ailleurs, à l'issue de longues négociations, la Conférence des Parties a arrêté à sa douzième session un vaste programme de travail, qui est en cours d'exécution<sup>4</sup>. Il s'agit maintenant de réfléchir à de nouvelles initiatives qui s'inscrivent dans le prolongement des travaux en cours et leur apportent une valeur ajoutée.

40. Si la question de l'adaptation fait actuellement l'objet de travaux aux niveaux international et national, les participants ont néanmoins instamment demandé que nous intensifions nos efforts. Il est vrai que les principes fondamentaux qui régissent l'adaptation nous sont encore mal connus et que le fait

---

<sup>3</sup> La mutualisation des risques renvoie aux mécanismes employés pour mettre en commun les risques et les transférer – mécanismes d'assurance et de réassurance, émission d'obligations ou constitution de fonds pour faire face aux catastrophes, etc.

<sup>4</sup> Il s'agit du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

d'analyser plus avant les incidences possibles, de passer en revue les données d'expérience et de confronter les meilleures pratiques pourrait être directement utile aux gouvernements des pays de toutes les régions. En outre, l'instauration d'une coopération internationale pour mettre en œuvre les mesures requises dans la pratique est une tâche difficile qui est toujours en cours de planification et dont même le coût est encore difficile à évaluer. Il faudra que dans la suite de nos travaux tout soit bien clair à cet égard.

41. On a fait valoir que, pour concevoir une action efficace en matière d'adaptation, il faudrait se concentrer sur les éléments clefs, et notamment définir les activités prioritaires au niveau national et mettre en place les mécanismes d'appui nécessaires (aux niveaux national et international) afin que des mesures d'adaptation concrètes puissent être adoptées dans le cadre du processus de développement de tous les pays. Pour y parvenir, il sera peut-être nécessaire de prendre un certain nombre d'initiatives, et notamment de consolider les bases scientifiques de la prise de décisions, de poursuivre la mise au point de méthodes et d'outils d'évaluation des besoins d'adaptation et des résultats des mesures correspondantes et d'en généraliser l'application, de continuer à renforcer les capacités aux niveaux aussi bien individuel qu'institutionnel, d'accroître les financements publics et de faire en sorte que les solutions technologiques nécessaires soient disponibles.

42. Le rapport Stern<sup>5</sup> et les travaux du secrétariat sur les flux d'investissement et les flux financiers (voir plus loin les paragraphes 51 à 55) ont confirmé qu'il était nécessaire de financer et d'appuyer durablement la mise en œuvre d'activités d'adaptation à l'échelle mondiale. Il faudra prévoir à côté des fonds existants des sources de financement et des instruments nouveaux et originaux, tels qu'un système de financement au moyen des unités de réduction des émissions de carbone, une mobilisation massive des milieux d'affaires, des freins à l'adoption de mesures d'adaptation contre-indiquées et de nouveaux mécanismes de mutualisation des risques. Des efforts accrus s'imposeront pour lever les obstacles qui limitent l'accès aux fonds existants et aux nouveaux fonds. Les organisations internationales et les agents d'exécution peuvent contribuer grandement et de multiples façons à la coopération pour le développement et à l'action préventive visant à atténuer les conséquences des catastrophes, par exemple en mettant en œuvre des programmes d'action intégrés étroitement liés aux politiques et objectifs nationaux et sectoriels et exploitant à fond les synergies avec les objectifs d'autres accords relatifs à l'environnement.

### 3. Technologie

43. Il a été dit que les choix technologiques détermineraient dans une large mesure l'ampleur des changements climatiques résultant de l'activité économique. La technologie tient une place essentielle dans les efforts d'atténuation et d'adaptation et contribuera grandement à leur succès. L'échange de vues dans le cadre du Dialogue a porté à la fois sur le déploiement et le transfert des technologies sans incidence sur le climat déjà disponibles ainsi que sur le développement et la commercialisation de technologies nouvelles plus performantes. L'accélération du progrès dans ces domaines a été jugée essentielle pour pouvoir passer progressivement à un type d'économie nécessitant une moindre consommation de carbone.

44. D'après leurs représentants, les milieux économiques sont prêts à contribuer à promouvoir, comme c'est leur rôle, l'adoption sur une plus large échelle des solutions technologiques disponibles pour faire face aux changements climatiques. De toute évidence, la recherche et le développement de technologies novatrices nécessitent des investissements très lourds et, si le marché du carbone est un bon moyen de mobiliser les entreprises et de stimuler l'investissement, il est peu probable que ce marché puisse être suffisamment incitatif pour générer à lui seul tous les investissements nécessaires. Le développement, la démonstration et la commercialisation de solutions technologiques nouvelles sont des activités qui peuvent être très capitalistiques. Dans le cas des technologies qui visent seulement à réduire les

---

<sup>5</sup> Stern N. 2007. *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Cambridge: Cambridge University Press.

émissions, l'avantage que procure le fait de les adopter avant les autres est négligeable. Des mesures d'incitation supplémentaires seront nécessaires pour permettre la réalisation de tels investissements. Les politiques mises en œuvre aux niveaux national et international peuvent influencer sensiblement sur la rentabilité des investissements consacrés à l'innovation technologique.

45. Manifestement, une attention toute particulière devra être accordée à la transformation technologique dans le secteur énergétique. Si les points sur lesquels il convient de se pencher sont nombreux, les participants ont débattu notamment des technologies de captage et de stockage du dioxyde de carbone, des technologies de pointe dans le secteur des combustibles fossiles, ainsi que des technologies de mise en valeur des énergies renouvelables et d'exploitation sans danger de l'énergie nucléaire. La question des technologies d'adaptation (existantes et nouvelles) et des mécanismes destinés à permettre aux différents secteurs d'activité et collectivités d'y avoir accès a également été abordée et jugée essentielle. Parmi les technologies existantes figurent les systèmes d'alerte précoce, qui se sont révélés performants pour atténuer la vulnérabilité face aux risques climatiques. Il y aura lieu d'étudier plus avant les technologies d'atténuation et d'adaptation et de déterminer avec soin la contribution qu'elles peuvent apporter à une riposte efficace face aux changements climatiques.

46. Les participants ont débattu des résultats des travaux actuellement consacrés à la technologie dans le cadre de la Convention. Les représentants des gouvernements ont expliqué quels étaient, selon eux, les obstacles à une diffusion efficace des technologies d'atténuation et d'adaptation là où elles sont nécessaires et ont proposé diverses solutions pour les surmonter. Le débat a montré que les avis étaient très partagés quant à l'intérêt présenté par les différentes stratégies applicables. L'échange de vues sur les avantages et les inconvénients de chacune de ces stratégies a été empreint d'une grande franchise et a contribué à rétablir dans une certaine mesure la confiance entre les Parties, qui avait été entamée par les discussions difficiles auquel l'examen de cette importante question avait donné lieu dans le passé.

47. Plusieurs suggestions ont été faites concernant les nouvelles mesures à prendre pour accélérer le progrès à tous les stades, depuis la conception de technologies novatrices jusqu'à leur mise en application. En ce qui concerne l'innovation technologique, il a été suggéré notamment d'intensifier les investissements dans des activités de recherche-développement bien structurées, de reprendre telles quelles, pour les appliquer ailleurs, les formules de partenariat public-privé qui avaient été couronnées de succès et de mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités ciblés à l'intention des pays en développement. Pour démontrer l'efficacité des nouvelles technologies sans incidence sur le climat, on a insisté sur l'utilité que présentaient les projets pilotes ainsi que les partenariats et programmes pour un développement propre, l'objectif étant de reprendre ensuite ailleurs ceux qui avaient donné de bons résultats. Pour surmonter les obstacles au déploiement de technologies, il a été proposé de mettre en place un mécanisme, fondé sur le jeu du marché, qui inciterait les investisseurs à transférer des technologies propres.

48. Pour que ces idées se concrétisent, il importe de s'attacher à développer une large coopération technologique aux fins de l'atténuation et de l'adaptation et d'en faire une composante essentielle de l'action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques. Les représentants des gouvernements comme ceux des milieux économiques ont évoqué la collaboration internationale déjà engagée pour faciliter le développement et le déploiement de technologies nouvelles et des technologies existantes, et les perspectives qui se dessinent en vue d'une coopération accrue sont encourageantes.

#### 4. Investissement et financement

49. Comme un participant l'a fait observer à la dernière réunion tenue dans le cadre du Dialogue, les changements ont un coût. Même si pour un grand nombre de mesures d'atténuation – en particulier dans le domaine de l'énergie et de l'efficacité énergétique – les investissements réalisés deviennent vite

rentables, il faut bien au départ les financer. La question des ressources nécessaires pour organiser une riposte mondiale face aux changements climatiques et de leur provenance a donc été au centre des travaux.

50. Au départ, les avis étaient visiblement très partagés quant aux réponses à apporter à ces questions ainsi que sur le point de savoir dans quelle mesure toute avancée était subordonnée à la disponibilité de ressources financières. Si, à l'issue du Dialogue, ces divergences de vue persistent, deux documents très éclairants à cet égard nous ont été présentés. Le premier de ces documents, à savoir le rapport de Nicolas Stern, démontre de façon convaincante qu'entreprendre une action planétaire pour faire face aux changements climatiques favoriserait la croissance et le développement au niveau mondial alors que choisir de ne rien faire leur serait préjudiciable. Pour nous comme pour beaucoup d'autres le Rapport Stern marque un tournant dans l'appréhension des arguments économiques en faveur de la fourniture de ressources financières à l'appui d'une riposte mondiale efficace. Même si les estimations présentées s'inscrivent dans une fourchette très large, le coût d'une telle action apparaît au total relativement modique comparé aux risques de dérèglements climatiques extrêmes. Cela dit, comme il est indiqué dans le Rapport Stern et comme les participants au Dialogue l'ont fait observer, nous n'avons encore qu'une connaissance très imparfaite de l'économie des changements climatiques. Une définition plus précise de la courbe des coûts/avantages par exemple permettrait aux gouvernements de mieux prendre en compte dans leurs calculs des coûts les avantages qu'il y aurait sur le plan économique à éviter des dérèglements climatiques plus importants.

51. Avec l'accord des participants, nous avons demandé au secrétariat d'entreprendre une analyse des ressources financières qui seraient nécessaires pour l'atténuation et l'adaptation dans le cadre d'une action d'ensemble visant à faire face aux changements climatiques. Le rapport sur les travaux du secrétariat<sup>6</sup>, la seconde des contributions majeures visées plus haut au paragraphe 42, a été présenté à la dernière réunion. Selon ce rapport, entreprendre une action pour faire face aux changements climatiques exigerait de modifier sensiblement les modes actuels d'investissement et de financement. Le tableau qui y est dressé est très complexe, les contextes nationaux et les sources de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation étant radicalement différents. Pour l'atténuation, les ressources mobilisées au plan national par les entreprises en réaction aux signaux envoyés par le marché ou à la demande de l'État constitueraient le principal moyen de financement. Afin de favoriser ce type de financement, il faudrait s'attacher au niveau national à créer des conditions propices à l'investissement commercial.

52. Toutefois, il est aussi bien précisé dans le rapport que l'investissement privé – intérieur et étranger – serait loin de permettre de répondre aux besoins de certains pays. Le représentant d'un petit État insulaire en développement a évoqué dans le cadre du Dialogue les difficultés que son pays rencontrait pour amener des entreprises privées à investir dans le secteur des technologies sans incidence sur l'environnement, simplement parce que son marché était trop étroit. Selon le rapport, beaucoup de pays en développement, en particulier les moins avancés, auront besoin d'une aide publique au développement accrue et devront se voir accorder davantage de financements à des conditions privilégiées.

53. Dans son rapport, le secrétariat a fait le point sur l'état du marché des droits d'émission de carbone prévu par le Protocole de Kyoto et a étudié les perspectives d'évolution de celui-ci. Des marchés du carbone élargis sont considérés comme des instruments extrêmement efficaces pour inciter les pays en développement à prendre des mesures volontaires et pour donner aux pays développés les moyens de s'acquitter de leurs engagements de réduction des émissions au moindre coût. Les participants ont débattu

---

<sup>6</sup> «Background paper on analysis of existing and planned investment and financial flows relevant to the development of effective and appropriate international response to climate change». Ce document peut être consulté à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/financial\\_mechanism/items/4053.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/items/4053.php).

de l'évolution future du MDP ainsi que des mécanismes d'application conjointe et d'échange de droits d'émission mais ont reconnu que l'élargissement des marchés à prévoir était si important qu'il nécessiterait la mise en place de mécanismes supplémentaires. Ces nouveaux mécanismes devraient dépasser les limites de l'approche-projet et être à même d'offrir aux pays hôtes des avantages tangibles sur le plan du développement durable. Le dynamisme du marché du carbone et l'ampleur des flux financiers qu'il engendrera seront fonction du caractère plus ou moins ambitieux des engagements pris en matière de réduction des émissions et de la mesure dans laquelle, pour s'acquitter de ces engagements, les gouvernements des pays auront recours à l'échange de droits d'émission.

54. En outre dans le rapport et les communications présentées par plusieurs experts, dont quelques experts du secteur privé, l'accent a été mis sur le fait qu'avant la commercialisation des technologies, et notamment pendant les phases de recherche, de développement et de démonstration, on ne pourra pas compter sur les seuls marchés du carbone pour générer tous les investissements voulus car, pour les investisseurs du secteur privé, les capitaux investis n'auraient pas une rentabilité suffisante. Il faudra donc que les pouvoirs publics continuent d'assumer une part du risque financier que comporte la mise sur le marché de technologies nouvelles. Cette question a été examinée dans le cadre à la fois du volet «financement» et du volet «technologie».

55. Le secrétariat a signalé dans son rapport que la question du financement de l'adaptation n'avait pas été suffisamment étudiée et que l'on manquait cruellement de données sur le sujet. Évoquant ce problème, de nombreux participants ont fait valoir qu'il était essentiel d'y remédier en vue de la mise au point d'accords internationaux de coopération. En dépit de ces lacunes, il a été généralement admis que l'on aurait besoin de mobiliser des fonds beaucoup plus importants pour financer une action efficace aux fins de l'adaptation. À cet égard, le débat a mis en évidence la nécessité de trouver des sources de financement nouvelles et originales et d'utiliser au mieux les fonds disponibles.

#### 5. Autres éléments à retenir

56. Nous venons de passer en revue les éléments essentiels qui constitueraient le minimum nécessaire pour organiser une riposte efficace face aux changements climatiques. Mis en œuvre séparément, aucun de ces éléments ne peut donner de bons résultats mais, lorsqu'ils sont étroitement coordonnés, l'effet de synergie leur assure collectivement une efficacité beaucoup plus grande.

57. Plusieurs autres éléments à retenir pour faire en sorte que l'action concertée à long terme soit véritablement efficace et appropriée ont été mentionnés. On a dit qu'il faudrait accorder une attention particulière aux points suivants:

a) Prise en compte des conséquences économiques indésirables des mesures de riposte pour d'autres pays;

b) Moyens de mise en œuvre, autres que financiers, notamment renforcement des capacités et sensibilisation.

58. Comme il ressort clairement du débat, les conséquences économiques indésirables que les mesures d'adaptation et d'atténuation pourraient avoir pour d'autres pays devront être étudiées avec soin et de façon méthodique aux stades de la conception et de la mise en œuvre d'une riposte face aux changements climatiques. Nombre des exemples cités à cet égard concernent le commerce et les services, notamment la production de combustibles fossiles, l'agriculture et le tourisme. Ces questions renvoient à la stratégie de développement durable dans laquelle s'inscrit la politique climatique et à la nécessité d'être attentif à la situation particulière des autres pays et à leurs intérêts légitimes aux stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

59. Lorsqu'ils ont exposé les mesures qu'ils étaient en train de prendre pour faire face aux changements climatiques, de nombreux participants ont fait état d'obstacles et de contraintes résultant du manque de moyens financiers, institutionnels et humains. De toute évidence, la mise en œuvre d'une action efficace au niveau national nécessitera un renforcement considérable des capacités disponibles pour mesurer les émissions et en suivre l'évolution, définir des stratégies nationales et les mettre en application, étudier les incidences des changements climatiques et déterminer le degré de vulnérabilité, mener à bien des programmes de sensibilisation et participer activement à l'action engagée au niveau international pour faire face à ces changements. La prise en considération de ces besoins dans le cadre du processus international est une condition de son succès.

60. Il est clair, d'après les interventions des participants, que l'action concertée que nous entreprendrons dans l'avenir reposera sur un certain nombre de grands principes tels que ceux mentionnés plus haut au paragraphe 23.

### C. Suite des travaux

61. Comme indiqué plus haut, l'idée que pour pouvoir lutter efficacement contre les changements climatiques on devra faire plus au niveau mondial, que ce soit en poussant plus loin l'exécution des engagements déjà pris ou en les renforçant dans la mesure nécessaire, est revenue comme un leitmotiv tout au long du Dialogue. La question qui se pose est donc de savoir comment procéder pour parvenir à cet objectif. De l'avis de quelques participants, il n'est pas nécessaire de mettre en route un nouveau processus alors que pour d'autres il y a lieu de prolonger le Dialogue actuel en instaurant un nouveau mode de discussion permettant de prendre des décisions au sujet de l'action concertée à entreprendre dans l'avenir pour faire face aux changements climatiques. En fait, si aucun nouveau processus n'est engagé, les gouvernements ne pourront pas par définition se mettre d'accord sur une riposte plus efficace face aux changements climatiques. Certains participants ont dit aussi vouloir conserver ce qu'il y avait de bon dans le Dialogue comme, notamment, la possibilité d'avoir de véritables échanges de vues. Il conviendra donc de concevoir un nouveau processus qui combine ces différents éléments.

62. Beaucoup d'observations ont été faites sur la délicate question du degré de synchronisation du nouveau processus qui pourrait être engagé et des activités du Groupe de travail spécial. Selon certains participants, il est essentiel, si l'on veut aller de l'avant, que tous les travaux portant sur l'action concertée à entreprendre soient étroitement coordonnés et qu'ils progressent à peu près au même rythme; pour d'autres, les deux processus sont bien distincts, l'un concernant surtout les pays en développement et l'autre les pays développés. Entre ces deux conceptions extrêmes, il existe un large éventail de positions intermédiaires reflétées dans les propositions avancées lors du dernier atelier au sujet des travaux à entreprendre dans le prolongement du Dialogue. Il a été généralement admis, nous semble-t-il, que, vu le caractère global des changements climatiques, il nous faut trouver une solution globale. Le Groupe de travail spécial et le Dialogue constituant des processus parallèles – qui ont chacun leurs inconvénients et leurs avantages –, il est clair qu'un certain synchronisme est indispensable.

63. Il faudrait réfléchir au calendrier des travaux à mener dans le cadre du nouveau processus. Tous les participants ou presque ont insisté sur la nécessité d'agir rapidement afin de prévenir les incidences les plus graves des changements climatiques et de permettre à l'économie mondiale de mieux se préparer à un avenir sous contrainte carbone. De l'avis de certains, tout processus concernant la mise sur pied d'une action concertée à long terme pour faire face aux changements climatiques devra être mené à bien avant fin 2009. Il importe donc que la Conférence des Parties prenne une décision sur la question du processus à sa treizième session.

64. À cet égard, diverses options, énumérées ci-après, ont été proposées. La Conférence des Parties pourrait les examiner et voir si elles permettraient de parvenir aux résultats voulus:

a) Poursuivre le Dialogue en prévoyant la présentation d'un nouveau rapport à la Conférence des Parties ou en en modifiant, éventuellement, le mandat et le calendrier;

b) Continuer de débattre de l'action concertée à long terme au titre d'un point de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et réorganiser les ordres du jour des organes subsidiaires (l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et le SBSTA) en les recentrant sur les éléments appelés à constituer le socle de cette action;

c) Engager un processus de négociation dans le cadre d'un groupe de travail ou d'un autre organe de négociation placé sous l'autorité de la Conférence des Parties, avec un mandat précis et des délais bien définis;

d) Engager un processus de négociation totalement intégré dans le cadre d'un groupe de travail ou d'un autre organe de négociation placé sous l'autorité à la fois de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, avec un mandat précis et des délais bien définis.

65. Ces différentes options ont toutes leurs avantages et leurs inconvénients mais l'analyse qualitative que l'on peut en faire comporte forcément une part de subjectivité. Il incombe à la Conférence des Parties de se prononcer sur un nouveau processus et c'est peut-être là sa tâche prioritaire. À notre avis, la décision à prendre à cet égard est d'ordre politique.

66. Si la Conférence des Parties convient d'engager un nouveau processus, cela aura des incidences sur le programme de travail en cours et les pratiques suivies dans le cadre de la Convention. Nous sommes convaincus que la tâche qui nous attend et qui apparaît désormais plus clairement exigera de nous des efforts plus intensifs et mieux ciblés. En cas de politique inchangée, les objectifs que tous les gouvernements disent vouloir atteindre resteront hors de portée. Pour pouvoir, face aux changements climatiques, organiser une riposte qui permette d'assurer à la fois le développement et un faible niveau d'émissions, il faudra se montrer extrêmement ambitieux et les gouvernements et leurs grandes administrations doivent bien mesurer les conséquences pratiques d'une telle entreprise.

67. Celle-ci nécessitera l'adoption d'un programme de travail susceptible de produire les résultats voulus. Comme nous le savons tous, le temps et les ressources financières, qui sont deux des clefs du succès à cet égard, font largement défaut. La tâche que les participants ont jugée nécessaire ne peut être entreprise dans le cadre du programme de travail en cours et du budget alloué au titre de la Convention. Actuellement, il est prévu quatre semaines de négociation par an, ce qui est tout à fait insuffisant pour prendre les mesures nécessaires au niveau intergouvernemental. Les Parties devront étudier comment résoudre ces problèmes et aussi comment mieux prendre en compte les contributions des milieux économiques et des autres acteurs non étatiques, qui joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'action future.

68. Deux démarches sont envisageables à cet égard. La première consiste à demander aux fins du nouveau processus des fonds supplémentaires permettant de financer un programme de travail ainsi que la participation de tous de façon appropriée. Encore faudra-t-il que les membres des délégations veuillent bien trouver le temps de participer aux travaux. La seconde consiste à entreprendre une évaluation des programmes de travail des organes subsidiaires en vue de les rationaliser ou de les suspendre pour répondre aux besoins découlant de la mise en route d'un nouveau processus. En fin de compte, il faudra sans doute mener de front les deux démarches ce qui, forcément, nécessitera davantage de ressources et

de moyens ainsi qu'une volonté politique plus affirmée. La Conférence des Parties aura à se pencher sur cette question pratique si un nouveau processus doit être engagé.

69. La Conférence de Bali devra décider des nouvelles mesures à prendre en vue d'organiser une riposte efficace face aux changements climatiques. On achèvera à des réunions ultérieures d'en mettre au point et d'en articuler les différents éléments. Le climat constructif dans lequel s'est déroulé le Dialogue nous donne à penser que les chances que nous parvenions à relever le défi collectif que représente la mise sur pied, au niveau mondial, d'une action permettant de faire face efficacement aux changements climatiques, n'ont jamais été aussi grandes.

-----